

COUR SUPÉRIEURE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N^o : 500-06-000952-180

DATE : 28 juin 2021

SOUS LA PRÉSIDENTICE DE : L'HONORABLE MARTIN F. SHEEHAN, J.C.S.

LOUISE SOLKIN, *es qualité* de liquidatrice de la succession de **FEU WOLF WILLIAM SOLKIN**

et

FEUE JOYCE B. SAUNDERS SALMON

et

FEU EARL JOSEPH KENNEDY

Demandeurs

c.

PROCUREUR GÉNÉRAL DU CANADA

et

PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

et

LE CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE L'OUEST-DE-L'ÎLE DE MONTRÉAL

Défendeurs

et

LE FONDS D'AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVES

Mis en cause

**JUGEMENT SUR LA DEMANDE MODIFIÉE D'APPROBATION D'UN
PROTOCOLE RELATIF AUX VERSEMENTS DE L'INDEMNISATION PAYABLE À
LA SUCCESSION DE MEMBRES RECONNUS DE L'ACTION COLLECTIVE**

- [1] Les avocats du groupe présentent une Demande modifiée d’approbation d’un protocole relatif aux versements de l’indemnisation payable à la succession des membres de l’action collective (ci-après la « **Demande modifiée** »).
- [2] Le contexte est le suivant :
- [3] Le 29 avril 2021, le Tribunal approuve une convention de règlement et transaction (la « **Transaction** ») qui accorde une indemnisation aux anciens combattants qui ont résidé à l’Hôpital Sainte-Anne à partir du 1^{er} avril 2016 ou après (les « **Membres** »)¹. Les héritiers ou ayants droit des anciens combattants éligibles sont également bénéficiaires de la Transaction.
- [4] Le jugement d’approbation de la Transaction prévoit la création d’un fonds de règlement de 19 000 000 \$ et mandate Mazars Conseils inc. pour agir à titre d’administrateur des réclamations des Membres (l’« **Administrateur** »).
- [5] Dans le cas d’un Membre décédé, l’Administrateur exige du représentant dûment autorisé du Membre (le « **Représentant** »), les documents suivants :
- a. Une copie du certificat de décès du Membre qu’il représente, copie de la recherche testamentaire (Barreau du Québec et Chambre des notaires) et copie conforme du testament, s’il y a lieu;
 - b. Une copie de la preuve de sa nomination comme liquidateur ou d’un testament notarié ou toute autre preuve que l’administrateur peut exiger du Représentant d’un Membre décédé d’agir pour la succession de celui-ci;
 - c. Dans le cas d’une succession *ab intestat*, un jugement en nomination de liquidateur².
- [6] Or, considérant l’âge des membres et la période couverte par la Transaction, l’Administrateur fait valoir que dans plusieurs cas, les successions des Membres décédés sont déjà liquidées. Cela implique qu’en vertu des dispositions applicables du *Code civil du Québec* (« **C.c.Q.** ») les liquidateurs nommés par la cour ou par le testament sont déchargés de leur administration des biens de la succession et n’ont plus le pouvoir de lier les héritiers³.
- [7] Des précisions doivent donc être apportées au protocole de distribution afin de permettre une distribution adéquate et efficace aux héritiers des Membres décédés dont la succession est déjà liquidée.

¹ *Solkin (Succession de Solkin) c. Procureur général du Canada*, 2021 QCCS 1665.

² Par. 3.4.1 de la Transaction.

³ Art. 822 C.c.Q.

[8] Les avocats du groupe proposent que les réclamations des Membres décédés puissent être présentées à l'Administrateur par l'ancien liquidateur ou par un des héritiers pourvu que l'un ou l'autre obtienne un mandat des héritiers pour recevoir et distribuer les sommes dues en vertu de la Transaction.

[9] Les dispositions pertinentes du nouveau protocole proposé (le « **Protocole modifié** »)⁴ se lisent comme suit :

1. Avant d'effectuer tout paiement d'indemnisation payable au bénéfice de la succession d'un Membre et en sus des documents requis en vertu de 3.4.1a) de la Transaction, l'administrateur devra obtenir du Représentant d'un Membre:

a) une déclaration sous serment dûment signée devant un commissaire à l'assermentation, à l'effet qu'il accepte d'agir comme Représentant et administrateur (au sens des articles 1299 et suivants du Code civil du Québec) pour et au nom de la succession ainsi que des héritiers, pour les fins de recevoir les versements prévus selon la Transaction, de rendre compte et de procéder au partage et/ou à la remise des sommes aux héritiers dans les mêmes proportions que celles utilisées pour la liquidation de la succession;

b) à cette déclaration sous serment devront être joints les mandats signés par les héritiers ou leur succession autorisant le Représentant et administrateur à recevoir les versements prévus selon la Transaction, de rendre compte et de procéder au partage et/ou à la remise des sommes aux héritiers dans les mêmes proportions que celles utilisées pour la liquidation de la succession;

2. À défaut d'obtenir une acceptation conformément au formulaire (Annexe B), Mazars tentera d'identifier et de communiquer avec l'une ou les autres personnes nommément désignées à ce titre, au testament ou à la déclaration d'hérédité ou à défaut, communiquera avec l'un ou l'autre des membres de la famille afin de constituer un Représentant d'un Membre pour agir au terme de la Transaction et d'obtenir de cette dernière la déclaration solennelle écrite prévue aux paragraphes a) ainsi que les mandats prévus au paragraphe b) du présent protocole;

[10] Cette demande est bien fondée et dans l'intérêt des Membres. Elle respecte l'esprit de la Transaction et les dispositions du C.c.Q.

[11] Les défendeurs ne s'y opposent pas.

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

- [12] **ACCUEILLE** la Demande modifiée d'approbation d'un protocole relatif aux versements de l'indemnisation payable à la succession de membres reconnus de l'action collective;
- [13] **APPROUVE** le *Protocole relatif au versement de l'indemnisation payable à la succession de membres de l'Action collective* dans ses versions française et anglaise jointes au présent jugement comme Annexe A;
- [14] **APPROUVE** dans leur forme actuelle ou qui leur est substantiellement similaire, la lettre de transmission, le *Formulaire et déclaration du représentant d'un membre qui est décédé et dont la succession est liquidée* et le mandat dans leurs versions française et anglaise jointes au présent jugement comme Annexe B;
- [15] **LE TOUT** sans frais de justice.

MARTIN F. SHEEHAN, j.c.s.

M^e Laurent R. Kanemy
SERVICES JURIDIQUES LAURENT KANEMY INC.
M^e Julie Savonitto
M^e Michel Savonitto
SAVONITTO & ASS. INC.
Avocats des demandeurs

M^e Ian Demers
M^e Mariève Sirois-Vaillancourt
M^e Amélia Couture
M^e Sébastien Gagné
MINISTÈRE DE LA JUSTICE (CANADA)
Avocats du Procureur général du Canada

M^e Gaëlle Missire
M^e Anne-Sophie Bordeleau-Roy
MINISTÈRE DE LA JUSTICE (QUEBEC)
Avocates du Procureur général du Québec

M^e Jean-François Pedneault

M^e Stéphanie Rainville

M^e Amine Bakas

MONETTE, BARAKETT

Avocats du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal

M^e Frikia Belogbi

M^e Lory Beauregard

FONDS D'AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVES

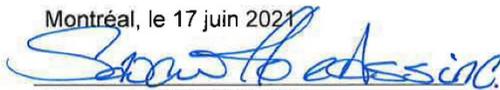
Avocates du Fonds d'aide aux actions collectives

ANNEXE A

Protocole relatif au versement de l'indemnisation payable à la succession de Membres de l'action collective (Juin 2021)

1. Avant d'effectuer tout paiement d'indemnisation payable au bénéfice de la succession d'un Membre et en sus des documents requis en vertu de 3.4.1a) de la Transaction, l'administrateur devra obtenir du Représentant d'un Membre:
 - a) une déclaration sous serment dûment signée devant un commissaire à l'assermentation, à l'effet qu'il accepte d'agir comme Représentant et administrateur (au sens des articles 1299 et suivants du Code civil du Québec) pour et au nom de la succession ainsi que des héritiers, pour les fins de recevoir les versements prévus selon la Transaction, de rendre compte et de procéder au partage et/ou à la remise des sommes aux héritiers dans les mêmes proportions que celles utilisées pour la liquidation de la succession;
 - b) à cette déclaration sous serment devront être joints les mandats signés par les héritiers ou leur succession autorisant le Représentant et administrateur à recevoir les versements prévus selon la Transaction, de rendre compte et de procéder au partage et/ou à la remise des sommes aux héritiers dans les mêmes proportions que celles utilisées pour la liquidation de la succession;
2. À défaut d'obtenir une acceptation conformément au formulaire (Annexe B), Mazars tentera d'identifier et de communiquer avec l'une ou les autres personnes nommément désignées à ce titre, au testament ou à la déclaration d'hérédité ou à défaut, communiquera avec l'un ou l'autre des membres de la famille afin de constituer un Représentant d'un Membre pour agir au terme de la Transaction et d'obtenir de cette dernière la déclaration solennelle écrite prévue aux paragraphes a) ainsi que les mandats prévus au paragraphe b) du présent protocole;

Montréal, le 17 juin 2021



SAVONITTO & ASS. INC.
Avocats des demandeurs

Montréal, le 17 juin 2021



**SERVICES JURIDIQUES LAURENT
KANEMY INC.**
Avocats des demandeurs

APPENDIX A

Protocol pertaining to the payment of compensation to the estate of Members of the class action (June 2021)

1. Prior to making any compensation payment to the estate of a Member, and in addition to the documents mentioned in paragraph 3.4.1.a) of the Transaction, the administrator shall obtain from the Member Representative:
 - a) A written solemn declaration signed before a commissioner of oaths, stating that he/she is willing to act as the Representative and administrator (within the meaning of articles 1299 and following of the *Civil Code of Québec*) for and on behalf of the estate as well as the heirs, even though he/she may have been relieved of his/her responsibilities as liquidator, for the purpose of receiving the payments provided for in the Transaction, preparing a rendering of account and partitioning and/or remitting the sums to the heirs in the same proportions as those provided for the settlement of the estate;
 - b) The he/she has been duly mandated by the heirs and/or their estate to act on their behalf for the purpose of receiving the payments as provided for in the Transaction, preparing a rendering of account and partitioning and/or remitting the sums to the heirs in the same proportions as those provided for the settlement of the estate, the whole as it appears from the mandates attached hereto;
2. Failing receipt of a duly completed form (Appendix B), the administrator will try to identify and communicate with one of the other persons named as alternate liquidators in the will or declaration of heredity or, if no such appointed person exists, any family member to constitute a Member Representative and obtain the solemn declaration and mandates provided for in paragraphs 1. a) and b) of this Protocol.

Montreal, June 17, 2021



SAVONITTO & ASS. INC.
Avocats des demandeurs

Montreal, June 17, 2021



**LAURENT KANEMY INC. LEGAL
SERVICES INC.**
Avocats des demandeurs

ANNEXE B

Projet de lettre à l'intention du Représentant d'un Membre qui est décédé et dont la succession est liquidée

Sujet : Indemnité au bénéfice de la succession de M./Mme _____
(« Membre »)

Madame, Monsieur,

Vous recevez la présente lettre à titre de liquidateur de la succession liquidée d'un Membre et/ou à titre de Représentant de Membre selon la Transaction intervenue dans le cadre de l'action collective de l'Hôpital Sainte-Anne.

Afin de permettre que l'indemnité due au Membre soit versée à sa succession et éventuellement à ses héritiers, vous devez nous confirmer votre acceptation d'agir à titre de Représentant et administrateur pour les fins de recevoir les versements prévus selon la Transaction, de rendre compte et de procéder au partage et/ou à la remise des sommes aux héritiers dans les mêmes proportions que celles utilisées pour la liquidation de la succession.

Selon le protocole approuvé par la Cour supérieure, en acceptant d'agir à ce titre et en nous retournant le formulaire ci-joint dûment complété et signé devant un commissaire à l'assermentation ainsi qu'une copie des mandats signés par chacun des héritiers qui vous auront mandaté, vous serez responsable de recevoir les versements prévus selon la Transaction, de rendre compte et de procéder au partage et/ou à la remise des sommes aux héritiers dans les mêmes proportions que celles utilisées pour la liquidation de la succession

Pour toute question ou information additionnelle, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone au **514-845-9253**.

L'Administrateur

ANNEXE B

Formulaire et Déclaration du Représentant d'un Membre qui est décédé et dont la succession est liquidée

Succession de _____ (*nom du Membre*) _____ (« Membre »)

Je, soussigné(e), _____ (*nom en lettres mouées*), Représentant du Membre, résidant et domicilié au _____ (*adresse complète*), déclare solennellement:

[VEUILLEZ COCHER LE TEXTE SELON VOTRE CHOIX]

___ QUE J'ACCEPTÉ, bien que j'ai été déchargé de mes fonctions de liquidateur, d'agir comme Représentant et administrateur (au sens des articles 1299 et suivants du Code civil du Québec) pour et au nom de la succession ainsi que des héritiers, pour les fins de recevoir les versements prévus selon la Transaction, de rendre compte et de procéder au partage et/ou à la remise des sommes aux héritiers dans les mêmes proportions que celles utilisées pour la liquidation de la succession de _____ (*nom du Membre*);

Que j'ai été dûment mandaté par les héritiers et/ou leur propre succession afin d'agir à ces fins, le tout tel qu'il appert des mandats ci-joints;

OU

___ QUE J'ACCEPTÉ, à titre d'héritier, d'agir comme Représentant et administrateur (au sens des articles 1299 et suivants du Code civil du Québec) pour et au nom de la succession ainsi que des héritiers, pour les fins de recevoir les versements prévus selon la Transaction, de rendre compte et de procéder au partage et/ou à la remise des sommes aux héritiers dans les mêmes proportions que celles utilisées pour la liquidation de la succession de _____ (*nom du Membre*);

Que j'ai été dûment mandaté par les héritiers et/ou leur propre succession afin d'agir à ces fins, le tout tel qu'il appert des mandats ci-joints;

Et j'ai signé, à _____,

Signature de :
Représentant du Membre

Déclaré solennellement devant moi
le ___ jour du mois de _____ 2021.

Commissaire à l'assermentation
pour la Province du Québec

MANDAT

Je, soussigné(e), _____, résident(e) au _____, héritier(ière) désigné(e) dans la succession de (noms du Membre) _____, mandate par la présente _____ afin d'agir comme Représentant et administrateur pour et au nom de la succession et de moi-même aux fins de recevoir les versements prévus selon la Transaction, de rendre compte et de procéder au partage et/ou à la remise des sommes aux héritiers dans les mêmes proportions que celles utilisées pour la liquidation de la succession.

ET J'AI SIGNÉ À _____, ce ____ jour de _____ 2021.

Nom en lettres moulées:

APPENDIX B

[Draft letter to the Member Representative of a deceased Member whose estate has been liquidated]

Re: Compensation payable to the estate of Mr./Mrs. _____ ("Member")

Dear Sir/Madam,

You are receiving the present letter in your capacity as executor of the liquidated estate of a Member and/or as a Member Representative as defined in the Transaction in the Sainte-Anne Hospital class action.

To ensure that the compensation due to the Member is remitted to his/her estate and eventually to his/her heirs, you must confirm that you accept to act as a Representative and administrator for the purpose of receiving the payments provided for in the Transaction, preparing a rendering of account and partitioning and/or remitting the sums to the heirs in the same proportions as those provided for the settlement of the estate;

By agreeing to act in this capacity and by returning the enclosed form duly completed and signed before a Commissioner of Oaths along with a copy of the mandates signed by each heir, and in accordance with the protocol approved by the Superior Court in this respect, you will be responsible for receiving the payments provided for in the Transaction, preparing a rendering of account and partitioning and/or remitting the sums to the heirs in the same proportions as those provided for the settlement of the estate;

For any questions or additional information, please do not hesitate to contact us by phone at **514-845-9253**.

The Administrator

APPENDIX B

Form and Declaration of the Member Representative of the class action

Member Representative of Mr./Ms. _____ (Deceased Member)

I, the undersigned, (*print name*) _____, ("Representative") residing and domiciled at (*full address*) _____, solemnly declare:

[PLEASE CHOSE A TEXT ACCORDINGLY]

___ THAT I AGREE, **even though I have been discharged from my responsibilities as liquidator**, to act as the Representative and administrator (within the meaning of articles 1299 and following of the *Civil Code of Québec*) for and on behalf of the estate as well as the heirs, for the purpose of receiving the payments provided for in the Transaction, preparing a rendering of account and partitioning and/or remitting the sums to the heirs in the same proportions as those provided for the settlement of the estate ___ (*name of the Member*) _____;

That I have been duly mandated by the heirs and/or their estates to act on their behalf as appears from the mandates attached hereto;

OR

___ THAT I AGREE, **as heir**, to act as the Representative and administrator (within the meaning of articles 1299 and following of the *Civil Code of Québec*) for the purpose of receiving the payments provided for in the Transaction, preparing a rendering of account and partitioning and/or remitting the sums to the heirs in the same proportions as those provided for the settlement of the estate ___ (*name of the Member*) _____;

And, I have signed in _____,

Signature of:
Member Representative

Solemnly affirmed before me
the ___ day of the month of ___ 2021

Commissioner of Oaths for the Province of Québec

MANDATE

I, the undersigned _____, residing at _____, being a designated heir to the estate of the late _____, do hereby mandate _____ to act as Representative and administrator for and on behalf of the estate as well as myself as heir, for the purpose of receiving the payments provided for in the Transaction, preparing a rendering of account and partitioning and/or remitting the sums to the heirs in the same proportions as those provided for the settlement of the estate.

SIGNED AT _____, this ___ day of _____, 2021.

Name in bold print: